



# La Lettre

FRANÇOISE LABORDE  
SÉNATRICE DE LA HAUTE-GARONNE

ÉDITION  
OCTOBRE 2018

## BILLET D'HUMEUR : EXERCICE DU MANDAT PARLEMENTAIRE

**procédure accélérée** pour l'examen des textes de loi émanant du Gouvernement ou de l'Assemblée, certes prévu dans nos règlements, provoque une frénésie de réformes. Cette boulimie me préoccupe et j'alerte sur ses conséquences. Elle n'est pas récente, mais s'est accélérée depuis début 2018. Au-delà même de leur visée politique, elle rend plus complexe la mise en œuvre des lois, leur appropriation par nos concitoyens et par les acteurs socio-économiques.

Plus grave encore, cette accélération pousse le législateur à sacrifier, non seulement, le travail de fond devenu matériellement très difficile, car contraint par un calendrier très tendu, mais aussi, l'indispensable temps de l'évaluation des mesures votées, qui nécessitent souvent d'être ajustées.

Je pense aussi à **l'échec de plus en plus fréquent des commissions mixtes paritaires**, qui découle justement de l'usage excessif de la procédure accélérée. Le calendrier parlementaire nous fait avancer à marche forcée et ne permet plus de dialogue approfondi entre les deux assemblées.

Enfin, le **dépôt de motions préalables** interdit, de plus en plus souvent, la poursuite de l'examen des projets de loi et induit un **vote de rejet** comme cela a été le cas pour le texte « Liberté de choisir son avenir professionnel », par exemple. Le travail d'amendements et de propositions du Sénat a été balayé purement et simplement pour revenir au texte initial de la première lecture de l'Assemblée (p.4).

La confusion qui en résulte pour la parlementaire que je suis est aussi palpable pour nos concitoyens, à qui les médias annoncent à grand renfort de communication certains votes du Sénat sans vraiment savoir si, au final, cela sera bien inscrit dans la loi. Tout cela ne sert pas l'image de nos institutions républicaines.

Si des réformes étaient devenues nécessaires, notamment dans le fonctionnement de nos assemblées parlementaires, celle de la discussion législative n'est pas satisfaisante.

Ce billet d'humeur refermé, je vous laisse prendre connaissance de mes initiatives au Sénat et en Haute-Garonne : lors de l'examen du **projet de loi pour lutter contre les Violences sexuelles et sexistes** (p.2), j'ai proposé de pénaliser davantage la pédophilie et l'inceste, sans succès. Concernant le texte prévoyant **le transfert des compétences eau et assainissement**, son cheminement laisse un goût amer à bon nombre de délégués communautaires (p.7). La promulgation du texte « **Pour un Etat au service d'une société de confiance** » a donné lieu à des débats, notamment sur l'article qui exonère l'inscription des associations culturelles au registre des représentants d'intérêt, mettant sérieusement à mal notre modèle laïque malgré la mobilisation de parlementaires (p.3).

La suspension estivale m'a permis de consacrer du temps pour venir à la rencontre des élus (p.6) que je remercie pour leur accueil toujours aussi chaleureux et je continue, bien sûr, à poser des questions écrites et orales pour tenter d'obtenir des réponses concrètes du Gouvernement (p.7).

Je vous donne rendez-vous dans les prochaines semaines pour suivre la discussion du projet de loi de Finances pour 2019, ainsi que le projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale.

## SECOURS ET INCENDIE : motion du Sénat à la Commission européenne

Avec plusieurs de mes collègues sénateurs, j'ai signé une motion adressée à **Jean-Claude Juncker**, Président de la Commission européenne, pour défendre l'organisation de nos forces de sécurité et de secours d'urgence. Un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne contre une commune de Belgique pourrait mettre à mal notre système **d'engagement volontaire des forces de secours et d'incendie**. Il est urgent d'engager une réflexion sur la mise en place de directives spécifiques propres à ces forces de sécurité bénévoles.

Bonne lecture

PROJET DE LOI RENFORÇANT  
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES  
SEXUELLES ET SEXISTES

# UN COMBAT SANS RELÂCHE

► Lors de l'examen de ce texte, en juillet dernier, j'ai déposé plusieurs amendements, certains rédigés avec la Délégation aux Droits des Femmes, au sein de laquelle un travail approfondi a été mené cette année. Les membres de la Délégation ont proposé au vote des amendements inspirés des recommandations issues des rapports d'information suivants : « Mutilations sexuelles féminines : une menace toujours présente, une mobilisation

à renforcer », « Contribution au débat », sur le projet de loi éponyme, ou encore : « Prévenir et combattre les violences faites aux femmes, un enjeu de société », dont j'ai été co-rapporteuse. J'ai co-signé plusieurs amendements issus des travaux dirigés par notre collègue **Marie Mercier**, sénatrice de Saône et Loire, rapporteure sur ce texte. D'autres, sont inspirés de mon travail personnel, en particulier, ceux concernant la **prévention de la pédocriminalité** ou encore la

demande de **surqualification pénale des actes incestueux en viols**. En outre, j'ai aussi soutenu la nécessaire **éducation à la sexualité pour les élèves de tous les âges**.

Deux de mes amendements ont d'ailleurs été adoptés, celui **renforçant le rôle des services d'action sociale dans la lutte contre les mutilations sexuelles** et celui précisant leur mission de contribuer à **lutter contre la pédocriminalité**.

Dans le cadre du projet de loi discuté au Sénat, sur les chantiers de la Justice, je viens d'ailleurs de déposer des amendements, identiques, notamment sur **les conditions d'accomplissement des peines pour les auteurs de violences conjugales**. ◀

# HCE

## HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

► **Fin 2017**, le Président du Sénat m'a désignée comme représentante auprès du H.C.E., en tant que vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat. Ayant terminé mon mandat auprès de l'Observatoire de la Laïcité, c'est avec un vif intérêt que je rejoins la commission « Santé, droits sexuels et reproductifs ».

Siège aussi parmi les membres, mon homonyme **Françoise Laborde**, journaliste, nous serons vigilantes pour faire entendre bien distinctement nos positions dans les nombreux dossiers en cours : révision constitutionnelle, bilan de l'application de la parité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes, engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe, actes sexistes et suivi gynécologique, garantissant le droit des femmes à disposer de leur corps. ◀



Le Dr congolais **Denis Mukwege** et la militante yézidie **Nadia Murad** se partagent le **Prix Nobel de la Paix 2018**, un symbole

fort et un soutien à la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes.

### PROJET DE LOI PORTANT SUR LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION

## L'AMPLEUR D'UNE REFONTE INSTITUTIONNELLE

► **Parmi les sujets** qui vont largement occuper les fils d'actualité dans les mois à venir, celui de la réforme constitutionnelle devrait figurer en bonne place. C'est pourquoi, j'ai pensé qu'une clarification s'imposait.

Cette réforme initiée par le Président de la République, annoncée dès la campagne électorale et confirmée devant le Parlement réuni en congrès en juillet 2017, se décline en plusieurs volets.

Tout d'abord, le **projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace** présenté en conseil des Ministres au mois de mai. L'adoption de ce texte devra suivre les dispositions de l'article 89 de la Constitution, c'est-à-dire, être voté à l'identique par l'Assemblée et le Sénat. Il appartiendra en

suite au Président de la République d'opter entre une ratification par référendum ou un vote du Parlement réuni en Congrès à Versailles.

Parallèlement, un **projet de loi organique et un projet de loi ordinaire** ont débuté leur examen à l'Assemblée Nationale mais ont été stoppés par la suspension de session durant l'été. Ils devraient se poursuivre en mars 2019 au Sénat.

Ces trois textes portent notamment sur plusieurs changements pour le Parlement, tant au niveau du fonctionnement que du nombre de parlementaires, sur des dispositions relatives à la Justice ou encore sur une transformation du Conseil économique social et environnemental (CESE). ◀

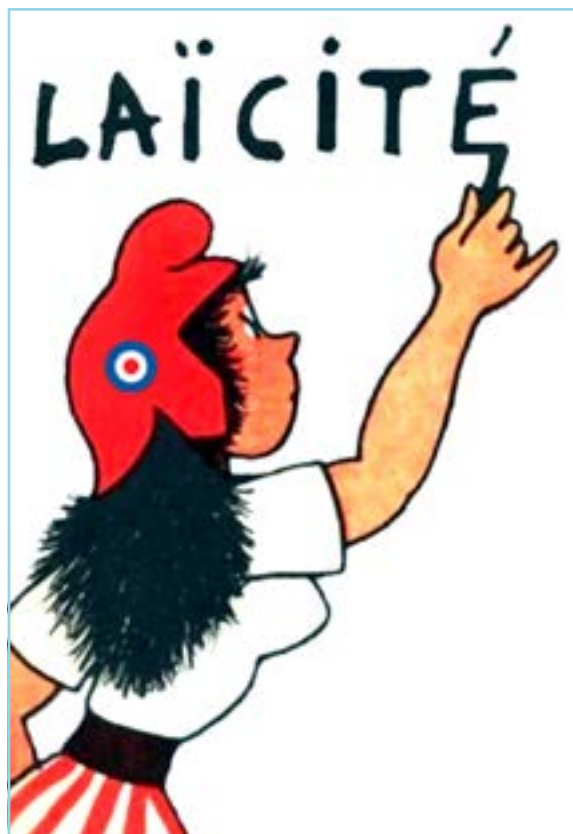
## COLLOQUE AU SÉNAT

# INFORMATIONS ET DÉSINFORMATIONS SUR LA LAÏCITÉ

► **Le 24 septembre dernier,** j'ai organisé en partenariat avec l'association EGALÉ – Egalité Laïcité Europe – (egale.eu) un colloque autour du thème « Informations et désinformations sur la laïcité » qui a rassemblé 180 personnes au Palais du Luxembourg.

La manipulation des informations sur les réseaux sociaux et sur internet en général a été au cœur des échanges, tout comme les enjeux très concrets pour notre société des nombreuses tentatives de déstabilisation de notre modèle républicain : liberté d'expression et liberté religieuse, égalité des droits, émancipation des citoyens, liberté de conscience, fraternité.

Dans leurs interventions, autour notamment de **Gérard Biard**, rédacteur en chef de Charlie Hebdo, **Juliette Grange**, professeure à l'université



de Tours, **Sandrine Sirvent**, enseignante, **Fatiha Boudjahlat**, ou encore **Gilles Clavreul**, les participants ont dressé des perspectives d'action pour promouvoir l'émancipation des jeunes et des citoyens face à la pression des dogmes religieux dans la société et dans les médias.

L'occasion, pour moi, de rappeler que les laïques restent dans l'attente d'un discours du Président de la République sur la Laïcité mais aussi d'engagements à préserver la loi de 1905 dans notre Constitution et surtout à l'appliquer dans la sphère publique. Les représentants des associations laïques attendent encore d'être reçus par l'exécutif.

L'heure est au rassemblement des forces progressistes pour promouvoir une République laïque. L'Ecole est bien sûr au centre de l'effort, tout comme les médias et la nécessaire vigilance de tous les citoyens. ◀

## UN PRINCIPE DE LAÏCITÉ TOUJOURS FRAGILISÉ

► **En lien direct avec cette thématique** qui s'inscrivait hélas parfaitement dans l'actualité, j'ai tenu à réagir face au rebondissement qu'a connu en cette fin d'été l'affaire dite « Baby-Loup », et surtout à son traitement médiatique. En effet, le Comité des droits de l'Homme de l'ONU a rendu un avis défavorable contre la jurisprudence française de 2014, point final d'un feuilleton judiciaire dans lequel je me suis fortement investie. L'assemblée plénière de la Cour de Cassation, la plus haute autorité judiciaire de notre pays, avait reconnu la légitimité du licenciement de la salariée ayant enfreint le règlement intérieur de la crèche.

Renonçant à saisir les juridictions internationales européennes, la requérante et ses soutiens se sont tournés vers le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, **un organisme non-juridictionnel** composé non pas de

magistrats mais d'« experts » internationaux, lequel leur a donné raison, comme le relate l'Obs sous un titre racoleur « La France condamnée à l'ONU pour discrimination envers les femmes musulmanes ».

J'ai alerté sur **la portée démesurée et disproportionnée** donnée à ces « constatations » ! En effet, comme le démontrent plusieurs juristes, cet avis est idéologique et devrait être sans influence sur la jurisprudence française Baby-Loup. Le quotidien Le Monde, lui aussi, a produit une interprétation erronée et expéditive des déclarations du premier président de la Cour de cassation, évoquant simplement la nécessité pour les juges de mieux motiver leurs décisions.

Pour éviter qu'une telle chronique judiciaire ne se répète, j'avais porté en 2011 une proposition de loi votée au Sénat (mais non discutée à l'Assemblée nationale) vi-

sant à étendre l'obligation de neutralité aux structures privées responsables de la petite enfance et à assurer le respect du principe de laïcité. En 2016, j'ai réussi par un amendement à faire inscrire dans la réforme du Code du travail dite « El Khomri », une disposition, toujours en vigueur à ce jour dans notre droit positif, autorisant les entreprises à inscrire le principe de neutralité dans leur règlement intérieur.

Enfin, question abordée dans ma précédente lettre, je déplore que le Sénat ait maintenu dans le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, la sortie des associations culturelles du registre national des représentants d'intérêts et ce malgré un amendement présenté par le RDSE le 25 juillet (rejeté par 127 voix pour, 168 contre, et 29 abstentions). ◀

Projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique «ELAN»

## UN DÉLICAT POINT D'ÉQUILIBRE ENTRE LES DEUX CHAMBRES



► **Après de longues heures**, les députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire se sont entendus sur une version commune du projet de loi ELAN. Au terme d'un travail législatif important, auquel le

groupe RDSE a activement participé, nous pouvons saluer plusieurs avancées telles que :

- un aménagement urbain plus partenarial au service des projets de territoires et en appui des initiatives locales.

**Le texte retenu renforce le rôle des maires** et la nécessité d'une approche globale et coordonnée du territoire ;

- des dispositions pour la revitalisation des centres-bourgs des villes moyennes, en complément du programme Action Cœur de Ville existant ;
- la simplification de

l'urbanisme et l'accélération du traitement du contentieux d'urbanisme ;

- une plus grande transparence dans les attributions de logements sociaux, une plus grande mobilité dans ces logements et

une accélération du traitement de l'habitat indigne ;

- l'amélioration de la prévention des expulsions locatives ;
- l'accélération du déploiement du numérique, de la fibre et du très haut débit mobile.

**L'article 18** de ce texte a cristallisé les inquiétudes des associations de défense des personnes en situation de handicap. C'est finalement le taux de **20 % de logements adaptés** qui a été retenu pour la modernisation des règles de construction relatives à l'accessibilité des logements. Même s'il s'agit d'une avancée positive, les droits des personnes handicapées et le vieillissement de la population nous imposent de ne pas considérer cette problématique comme un surcoût et nous obligent à une véritable prise de conscience de l'urgence à régler les problèmes d'accessibilité. ◀

### PROJET DE LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

## PAS DE CONSENSUS EN COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**Une nouvelle fois**, la CMP a échoué, en raison de la persistance de nombreux désaccords majeurs, notamment sur plusieurs dispositions votées au Sénat et retirées à l'Assemblée. La motion présentée au vote des Sénateurs lors de la reprise de la procédure législative a confirmé le refus du Sénat à cautionner cette nouvelle réforme.

Je reste fortement préoccupée par le sort réservé à la plupart des CFA en milieu rural qui ne pourront certainement pas perdurer dans les conditions décidées dans ce texte. Seule satisfaction au milieu d'un océan de déception, le Conseil d'Etat a rectifié, dans une décision du 4 septembre, 3 articles relatifs au recours à des emplois contractuels pour les postes de direction dans les Fonctions Publiques (Etat, hospitalière et territoriale), au motif que ces dispositions n'avaient pas de lien direct avec l'objet du texte. Il s'agissait bien là d'un cavalier législatif ! Il faut rester cependant vigilant car une vaste réforme de la fonction publique est en cours de réflexion. La question sera alors posée de savoir quel Service Public nous voulons garantir à nos concitoyens. ◀

### Assemblée Générale annuelle de l'AMRF 31

## FAIRE BLOC POUR DÉFENDRE LA COMMUNE ET LES TERRITOIRES RURAUX



► **Telle était la motivation** des élus présents samedi 29 septembre à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association des Maires Ruraux de Haute-Garonne. La commune est en danger sur plusieurs fronts.

Tout d'abord au titre de l'abattement des élus, qui sont à bout de forces pour mener à bien leur mandat. La préfecture enregistre encore cette année un nombre record de démissions et bon nombre d'élus actuels avouent n'avoir par le courage de se représenter pour le scrutin de 2020. La commune est en danger au titre de son budget, le dégrèvement de la Taxe d'Habitation cristallise beaucoup d'inquiétudes quand à la compensation financière et au manque de liberté fiscale. Ces craintes sont fondées car les exemples de transferts de charge de l'Etat montrent bien

qu'il y a toujours un perdant. Pour l'heure, les dispositions prévues au projet de loi de Finances restent rassurantes, mais quid de l'avenir ?

Enfin, la commune est en danger au travers de la probable réforme du Conseil Départemental. Dernier soutien, tant financier que technique, des communes rurales, le département doit être maintenu en complément d'une métropole avec la garantie d'une réelle péréquation sur l'ensemble de la Haute-Garonne. Les zones les plus reculées de l'agglomération toulousaine craignent d'être les oubliées du système !

Face à ces constats, les élus ruraux ont décidé de se mobiliser pour se faire entendre et surtout ne plus être les victimes de décisions parfois prises sans concertation avec les véritables acteurs des territoires. ◀

## VISITE EN HAUTE-GARONNE DE JACQUELINE GOURAULT, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR



► **La Ministre était en visite** sur la commune de Cugnaux, d'abord dans les nouveaux locaux de la Police Municipale puis sur la base aérienne de Franczal où elle a pu rencontrer les dirigeants d'entreprises qui redonnent peu à peu vie à cet ancien site militaire.

**Le deuxième temps fort de la visite** était l'assemblée générale de l'AMF 31 qui réunissait bon nombre de Maires et Présidents d'intercommunalité du département. Dans son allocution, la Ministre a tenu à rassurer les élus en affirmant qu'il n'y aurait pas de nouvelle réforme territoriale présentée au Parlement. Le « modèle lyonnais » de fusion du département avec la métropole doit être considéré uniquement comme une expérience et non pas comme une obligation qui serait faite à toutes les métropoles. Cependant, il y a, en Haute-Garonne, une dynamique locale forte qu'il faut encourager, c'est pourquoi elle a invité les élus à lancer une concertation afin d'adapter les institutions à la réalité des territoires. Le Président de la République a déjà annoncé qu'il souhaitait inscrire dans la réforme constitutionnelle un droit à la différenciation, cette disposition permettra notamment d'adapter certaines dispositions législatives aux territoires.

La Ministre a enfin annoncé plusieurs avancées en faveur des communes, tout d'abord la fin du minimum requis pour l'instruction des dossiers de DETR, la possibilité de solliciter cette dotation pour des dépenses de fonctionnement et l'éventualité de versement à un syndicat et non plus à une seule commune.

Elle a conclu son discours en revenant sur la nécessaire définition d'un statut de l'élu. Un Maire est avant tout un citoyen qui s'occupe de sa commune, un mandat n'est pas une profession mais bien une fonction. Il faut travailler à la définition d'un statut protecteur pour celles et ceux qui s'engagent au service de leurs concitoyens et qui doivent mener de front vie familiale, professionnelle et municipale. ◀



# FUSION MÉTROPOLE / CONSEIL DÉPARTEMENTAL ÉCLAIRCISSEMENTS

► **Toulouse Métropole** figure parmi les 5 métropoles classées « d'intérêt européen » pour lesquelles le Gouvernement prévoirait une fusion avec le Conseil Départemental sur le périmètre des 37 communes qui la composent. Si cela ne signifie pas la disparition du Conseil Départemental dans son intégralité, ce projet reste préoccupant.

Privé de 7% du territoire haut-garonnais, de 56% de sa population et de plus de 65% de ses ressources, l'échelon départemental subsisterait mais dans quelles conditions ? Pourra-t-il poursuivre son rôle de péréquation de l'impôt sur l'ensemble de la Haute-Garonne ? Sera-t-il en mesure de continuer d'assurer une politique sociale forte, comme c'est le cas depuis de nombreuses années ? Un vif débat oppose légitimement plusieurs élus.

La Ministre s'est voulue rassurante dans son discours, le 6 octobre dernier à Portet

sur Garonne, en affirmant qu'aucune nouvelle réforme territoriale n'était prévue. A une attitude réfractaire, elle préfère le consensus « *Discuter ne signifie pas que l'on est d'accord sur tout* ».

Dans ce contexte, je reste dubitative sur les stratégies de communication choisies. Ceux qui me connaissent savent bien que je ne suis pas adepte des postures politiciennes, ni des petites phrases distillées dans la presse ou lors des réunions publiques, à cela je préfère le pragmatisme et le travail. Mon action auprès des élus, la lecture de mes interventions en séance mais aussi mes votes solennels démontrent ma position en faveur d'une réelle politique de proximité.

Oui, je suis départementaliste, mais je suis aussi réaliste. Aujourd'hui, la défense du Conseil départemental ne se résumera pas à un vote sur un texte dont l'issue serait de toute façon verrouillée par les

députés. Le combat à mener est beaucoup plus complexe et déséquilibré. Les parlementaires devront être vigilants sur la prochaine réforme des finances publiques et les élus de terrain devront faire preuve de pédagogie auprès de la population afin d'enclencher une réelle prise de conscience sur l'importance de la survie du Conseil Départemental. La question du financement de la politique sociale reste d'ailleurs en suspens, car les dépenses sociales du département, qui relèvent pourtant de transferts de compétences, ne sont couvertes qu'à 50% par l'Etat.

Il n'est envisageable pour personne de couper le département des richesses drainées par la métropole, ce serait dévastateur. Une discussion doit être engagée pour ne pas se retrouver devant le fait accompli, avec le sentiment d'un rendez-vous manqué. A l'amertume du regret, je préfère la satisfaction du combat mené. ◀

## RENTRÉE SCOLAIRE

**L'inauguration ou la pose de la première pierre d'un équipement éducatif est l'un des temps forts de la vie d'une commune, auquel j'ai toujours beaucoup de plaisir à assister**

**1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE** Les municipalités de Villeneuve-Tolosane et Roques-sur-Garonne ont décidé de mettre en commun leurs efforts pour réaliser ensemble la première école mutualisée sur leur territoire « **Canta Lauseta** », bel exemple de projet responsable et visionnaire dans un contexte de dépense publique rationalisée. ◀

**4 SEPTEMBRE** La pose de la première pierre du futur collège d'Escalquens est l'aboutissement d'un travail de préparation de plusieurs années tant pour les élus de la commune qui ont impulsé ce projet, que pour les équipes du Conseil Départemental de Haute-Garonne qui doivent maintenant tenir les délais pour une livraison promise à la rentrée 2019. Rendez-vous est pris par le Président Méric devant les participants ! ◀

**5 SEPTEMBRE** Inauguration de la ferme de Saint-Médard associée au lycée agricole de St Gaudens. Le Conseil Régional et l'Etat ont associé leurs financements pour donner aux élèves une structure flambant neuve et innovante afin de poursuivre leur apprentissage dans les meilleures conditions et devenir ainsi des professionnels éclairés et responsables. Une délégation de professeurs de l'enseignement agricole était présente afin de sensibiliser le public sur la dégradation de l'enseignement dans cette filière. J'ai pu m'entretenir avec eux, vous trouverez sur mon site mon intervention en séance. ◀

**21 SEPTEMBRE** Inauguration du groupe scolaire **Claudie Haigneré à Cugnaux**. « Donner du temps aux enfants pour les aider à être curieux », telle est la motivation de Claudie Haigneré qui tente de passer des moments auprès d'élèves autant que son agenda le lui permet. La première spationaute française était présente pour l'inauguration de cet équipement éponyme conçu autour de références à l'astronomie. ◀



## RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

**Un épisode orageux** d'une rare intensité a touché le département de la Haute-Garonne au mois de juillet dernier. Plusieurs communes ont été durement impactées par d'importantes coulées de boues et de fortes inondations, laissant derrière elles des dégâts considérables et privant de nombreuses personnes de leurs habitations et véhicules. Une chaîne de solidarité s'est spontanément organisée, permettant ainsi de parer à l'urgence et fort heureusement aucune victime n'est à déplorer.

Cependant, plus d'un mois après cet événement, les stigmates sont encore visibles et les réparations à venir nombreuses, comme à Gaillac-Toulza et à Caujac où j'ai pu m'entretenir avec les sinistrés.

Le 11 septembre, une commission interministérielle de reconnaissance de catastrophe naturelle a fort heureusement validé l'ensemble des dossiers, rassurant ainsi élus et population sur la suite réservée à leurs dossiers d'indemnisation. ◀

**Brune Poirson** était en visite sur le site de Météo France, à Toulouse le 29 août, pour lancer officiellement le site de vigilance crues à destination des Mairies et des Préfectures. Il s'agit du site APIC-Vigicrues Flash, Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (**apic.meteo.fr**), sur lequel je vous encourage vivement à vous connecter afin de créer un compte pour ne pas être pris au dépourvu en cas de sinistre soudain. ◀

## SITUATION DRAMATIQUE DES CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

La baisse de 3% des dotations gouvernementales 2018 pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale se chiffre à 1,2 millions d'euros pour la région Occitanie. J'ai demandé au Ministre de l'Économie et des Finances comment pallier cette baisse drastique qui met en péril l'action de ces établissements. ◀

## ACCUEIL DES MINEURS ISOLÉS PAR LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Submergés de demandes, les conseils départementaux ne peuvent prendre en charge dignement les mineurs isolés présents sur le territoire, lesquels se retrouvent dans des situations de très forte précarité et de violence. J'ai demandé au Ministre de l'Intérieur quels budgets supplémentaires il comptait attribuer aux départements pour mener à bien leur mission. ◀

## ACCÈS DES FEMMES AUX MÉTIERS DU NUMÉRIQUE

J'ai attiré l'attention de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation sur la problématique du faible taux de femmes exerçant dans le secteur du numérique (10% pour certains postes). Une démarche volontariste doit être menée pour assurer cette inclusion indispensable et relever les défis futurs sans laisser de côté une partie de la population. ◀

## RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS AUX TERRAINS DE SPORT SYNTHÉTIQUES

J'avais interrogé au printemps le Gouvernement sur la

dangerosité supposée pour la santé et l'environnement des stades synthétiques et l'inquiétude de nombreux élus locaux qui en sont propriétaires. Saisie par six ministères, l'ANSES dévoile dans ses résultats de faibles risques pour la santé, mais potentiellement élevés pour l'environnement. Elle propose en outre des priorités de recherche pour compléter les évaluations des risques déjà disponibles ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)). A suivre... ◀


## RÈGLEMENTATION DE LA VENTE DE MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCES

J'ai demandé à la Ministre de la Santé quelles étaient les intentions du Gouvernement au sujet des craintes des pharmaciens face à une fin du monopole de vente en officine de certains médicaments sans ordonnance pour l'étendre à la grande distribution, ce qui engendrerait un risque sanitaire important. ◀

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE

À l'occasion d'un débat au Sénat sur la réforme du bac, j'ai questionné le Ministre de l'Éducation nationale sur les fortes inquiétudes soulevées par les personnels de l'enseignement agricole public en proie à de grandes difficultés, sur la perte d'attractivité du bac S agricole et les incertitudes pesant sur la filière STAV. ◀

Sollicitée par la commission Femmes de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, j'ai posé une question au Ministère des Finances au sujet de la régularisation des droits concernant l'attribution de la demi-part fiscale des veuves d'anciens combattants. ◀

Textes en intégralité disponibles sur le site 

## Mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

# ILLUSTRATION DES DIFFÉRENCES DE VUES ENTRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT


► **La promulgation** au cœur de l'été, de ce texte a mis fin à un feuilleton riche en rebondissements, l'issue n'est malheureusement pas en faveur des propositions faites par le Sénat.

### Retour sur une navette parlementaire mouvementée :

La loi NotRe de 2015 a organisé, dans ses articles 64, 66 et 68, un transfert progressif - jusqu'en 2020 - et obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes

et d'agglomérations. Cette disposition a suscité une forte opposition de parlementaires et associations d'élus. Une proposition de loi a d'ailleurs été déposée par des sénateurs afin de maintenir pour ces compétences un statut optionnel. Ce texte, adopté à l'unanimité du Sénat en février 2017, n'a pas obtenu le vote des députés et a été renvoyé en commission. En réaction à cela, un nouveau texte a été déposé par les députés en décembre 2017, avec l'assentiment du Gouvernement qui a enclenché

une procédure accélérée. L'examen de ce texte a clairement opposé deux visions. L'une portée par la majorité de l'Assemblée visant à apporter des aménagements marginaux à la loi NotRe et une autre portée par le Sénat visant à rétablir le caractère optionnel du transfert de ces deux compétences. A l'issue de vifs débats que je vous encourage à lire sur mon site, chacune des parties est restée campée sur ses position, aucun accord n'a pu être trouvé en Commission Mixte

Paritaire et c'est l'Assemblée qui a obtenu le dernier mot en adoptant ce texte en dernière lecture le 31 juillet. L'article 1<sup>er</sup> du texte introduit donc un droit encadré au report du transfert de ces compétences, quelques concessions ont été adoptées en matières de gestion des eaux pluviales et de ruissellement. On peut regretter que ce texte ne comporte aucune disposition d'ordre financier malgré les engagements de l'exécutif dans le cadre des assises de l'eau en août dernier. ◀ 

# TOUJOURS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS



Si vous souhaitez organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité, vous pouvez contacter Sandrine et Laurent au **05 61 13 28 90**.

Attachée à rendre compte à l'ensemble des élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui composent

mon actualité parlementaire. Pour ceux qui suivent l'actualité via les réseaux sociaux, ils peuvent me retrouver via le compte Twitter **@Laborde\_Senat**. Une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique est toujours privilégiée, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : **francoise.laborde31@orange.fr**

## 31 AOÛT

Inauguration totem Grand Site touristique d'Occitanie Saint-Bertrand-de-Comminges.

## 21 SEPTEMBRE

Commémoration catastrophe AZF.

## 19 AU 22 NOVEMBRE

101<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités sur le thème « **Servir le citoyen et agir pour la République** ». Cette année, ce sont les députés qui accueilleront la délégation de congressistes.

En effet, c'est le 14 septembre dernier que les 5 sénateurs ont eu plaisir à accueillir l'ensemble des Maires du département pour un dîner républicain organisé à l'occasion de la venue de Gérard Larcher, Président du Sénat, à Revel.



## À VOS AGENDAS, ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

### OCTOBRE

Projet de loi organique relatif au **renforcement** de l'**organisation** des **juridictions** (procédure accélérée) et projet de loi de programmation **2018-2022** et de **réforme** pour la **justice** (procédure accélérée), proposition de loi visant à favoriser la **reconnaissance** des **proches aidants** : un **enjeu social** et **sociétal majeur**, proposition de loi relative à la **représentation** des **personnels administratifs, techniques et spécialisés** au sein des **conseils d'administration** des

**services départementaux d'incendie** et de **secours**, proposition de loi portant **suppression** de la **prise en compte** des **revenus du conjoint** dans la **base de calcul** de l'**allocation aux adultes handicapés**. Débats : sur le **financement** de l'**accompagnement médico-social** des **personnes handicapées** ; sur la **réforme du Baccalauréat** ; sur la **crise migratoire** : quelle **gestion européenne** ? et sur le **préjudice** représenté pour les **entreprises françaises**, par la **surtransposition** du **droit européen** en **droit interne**.

### NOVEMBRE / DÉCEMBRE

Nouvelle lecture du projet de loi **contre la manipulation de l'information** ; projet de loi **permettant le recours aux ordonnances dans le cadre de la préparation du Brexit** ; projet de loi de **transposition des Directives européennes** ; projet de loi de **financement de la Sécurité Sociale pour 2019** ; projet de loi de **Finances pour 2019**.

**21 novembre** : Ordre du jour réservé au groupe RDSE.

Sandrine DA PARE-MAGUEUR  
Laurent HENRY  
Tél. 05 61 13 28 90  
18, rue Carrière - 31700 BLAGNAC  
f.laborde@senat.fr

Florence FAYE  
Tél. 01 42 34 30 73  
15, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06  
f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :  
Equipe parlementaire

 [www.francoiselaborde.fr](http://www.francoiselaborde.fr)  
Abonnez-vous à la lettre d'information

ISSN 2646 - 2516